

## Note de synthèse du cours du Prof. Jean-Marc Ferry du 27 février 2014

### Y a-t-il un au-delà des sociétés libérales nationales ?

Par Angèle de Preux

Cette note de synthèse porte sur le séminaire animé par le professeur Jean-Marc Ferry, intitulé « Justice sociale, justice politique », ainsi que sur la conférence « *Y a-t-il un au-delà des sociétés libérales nationales ?* ».

Le défi d'être juste aujourd'hui porte ici sur la remise en cause du modèle de la société libérale, tel qu'il s'est imposé en Europe après les guerres de religion. Le *libéralisme politique* s'est alors donné pour but de faire coexister dans une même communauté légale des individus dont les valeurs, les croyances et les visions du monde étaient non seulement irréductiblement plurielles, mais potentiellement conflictuelles. Il était donc essentiel de bien pouvoir distinguer le droit, qui régit l'espace public, et la morale dont le domaine devait rester délibérément privé ; au juste, l'espace public, au bien, l'espace privé. Alors que les communautés anciennes étaient cimentées par un modèle de Bien commun ou de vie bonne, l'Etat libéral défend par principe le pluralisme dont il organise les conditions de possibilité.

Ce modèle s'est progressivement et durablement imposé dans tous les Etats européens. Classiquement et par construction l'Etat libéral s'abstient de se prononcer et de s'engager sur le bien ou le bon, mais il se limite à fixer une claire limite entre ce qui est juste ou injuste. D'un côté, le droit organise les relations extérieures entre les personnes, et prend pour Règle d'or la défense de la liberté négative par défaut : « Fais ce que tu veux du moment que l'exercice de ta liberté ne porte pas atteinte à celles des autres ». De l'autre côté, plusieurs morales peuvent édicter des normes qui n'ont de valeur que pour les individus qui choisissent d'y souscrire, selon leurs convictions, leurs croyances ou leur vision du monde. A côté de l'Etat, dont la fonction est de garantir le droit, les sociétés libérales accordent une importance essentielle à la *raison publique*, à la fois comme pratique de confrontation par le dialogue, mais aussi comme filtre de ce qui est reconnu valide dans la justification des normes communes. Selon les sociétés, une latitude plus ou moins grande est laissée aux individus d'exprimer publiquement leurs opinions, mais dans toutes les sociétés libérales, la raison publique veille à ce qu'aucune opinion qui mette en cause l'égalité de tous devant la loi ne vaille comme fondement des normes juridiques partagées.

Bien que le modèle libéral soit rarement fondamentalement remis en cause, plusieurs défis lui sont actuellement posés, notamment à travers la critique du communautarisme quant à la nécessité de repenser la question du bien, et par le défi posé par les questions dites « sociétales ».

#### La critique du communautarisme

Le principal avantage d'une société libérale est qu'elle respecte les libertés de chacun. Le principe même sur lequel sont fondées les sociétés libérales – la liberté négative par défaut –, impose de ne pas porter atteinte à l'exercice de la liberté d'autrui. Chacun est donc libre d'opter pour les valeurs, les croyances, les visions du monde qu'il préfère et qui le représentent le mieux. La société libérale protège ici l'individu de toute ingérence de l'Etat, qui se donne pour obligation de respecter la sphère privée de chacun des membres de la société. Le prix à payer d'un tel système est pourtant que la société libérale se tait sur la question du bien. Or, pour beaucoup, cette question est importante, car c'est à partir d'elle que des individus façonnent leur identité et forment communauté, en se sentant liés les uns aux autres et en partageant des valeurs et un destin communs. La société libérale est accusée d'être abstraite, impersonnelle, incapable de reconnaître réellement les personnes qui la composent. Beaucoup pensent donc que la liberté négative ne suffit pas et que la dissociation énoncée par Benjamin Constant entre liberté des Anciens et des Modernes ne tient pas. Alors que pour Constant, la liberté se borne à la liberté négative, à ne pas être entravé dans la liberté de faire ce que l'on veut, on en appelle à une liberté plus positive, la liberté de faire quelque chose, et même de faire quelque chose de bien pour ses concitoyens à travers l'Etat. Les critiques communautariennes de l'Etat libéral dénoncent ainsi un déficit de l'Etat libéral : être

reconnu comme individu abstrait à l'égal de tout autre membre de la société ne suffit pas ; être reconnu, appelle la reconnaissance de soi comme personne à part entière, avec ses valeurs et ses croyances. La communauté est plus qu'une simple société, car elle est portée, selon l'expression de Michael Walzer par des valeurs « chaudes et épaisses ».

### Le défi des « questions sociétales »

L'abstention principielle de l'Etat libéral de se prononcer sur la question du bien est d'ailleurs *de facto* remise en cause par la nécessité de poser des limites partagées sur les questions éthiques nouvelles posées autour du vivant : faut-il permettre la vente de son matériel génétique ou le commerce des drogues, autoriser l'interruption volontaire de grossesse, la gestation pour autrui ou l'euthanasie ? Peu importe ce qu'on pense ici de ces questions. L'essentiel est de voir que ces questions sont posées dans l'espace public et qu'elles appellent une régulation par le droit. Or pour toutes ces questions, la société libérale se trouve démunie, car les principes de la liberté négative paraissent simplement renvoyer la question aux individus, ce qui est manifestement insuffisant. Même les principes de dignité ne sont pas à la mesure des problèmes et sont invoqués de manière croisée par les défenseurs et les adversaires de chacune des options. Les problèmes sociétaux mettent ainsi à jour une limite de la raison publique et relèvent d'appréciations éthiques, esthétiques, ou de valeur. Elles engagent donc l'Etat libéral à entrer dans la question du bien et du bon, et non plus de se limiter au juste. Les questions sociétales mettent ainsi en cause les principes mêmes qui ont fondé la société libérale, bornant les compétences de l'Etat par la liberté de chaque individu d'organiser sa vie selon sa conception du bien. La communauté n'est pas seulement communauté juridique, mais communauté de destin et sans doute même de valeurs partagées entre l'ensemble des membres d'une même société.

### Une alternative au libéralisme politique ?

Faut-il alors renoncer au libéralisme et revenir à la communauté de valeurs ou de croyance qui prévalait avant la Modernité, avant que les guerres de religion en Europe manifestent le choc de valeurs et de visions du monde incompatibles et potentiellement destructrices ? Jean-Marc Ferry ne le pense pas. Si chacun peut vivre bien dans sa communauté, il faut pouvoir penser la coexistence avec d'autres communautés, et pouvoir même changer de communautés si on le souhaite. Certains envisagent alors de laisser simplement coexister plusieurs communautés à l'intérieur de la société. Pour J.-M. Ferry, ce système risque de ne pas laisser aux communautaires le soin de déterminer la structure dans laquelle ils sont englobés. Membres d'une communauté et non pas de la société, ils n'auraient leur mot à dire que sur les valeurs et les croyances qui fondent leur propre communauté, mais non pas sur les normes juridiques de la structure supérieure, qui pourtant s'appliqueraient à eux. Pour concilier le libéralisme et le communautarisme, il est alors non seulement impératif de poser un principe de reconnaissance réciproque des communautés (Ch. Taylor), mais d'affirmer un principe libéral essentiel : la citoyenneté de chaque communautaire. Ainsi, la structure sociale ne rendrait pas seulement compte des normes imposées par les sociétaires aux communautaires, mais elle résulterait d'un choix commun, issu d'un débat, dans lequel toute personne, à la fois communautaire et sociétaire, pourrait s'exprimer librement, puis décider librement à quelles normes juridiques il voudrait se soumettre. L'aspiration au bien y trouverait ainsi son compte, sans remettre en cause la raison publique, à la fois comme principe de délibération et de filtre. On retrouverait ainsi quelque chose du Republicanisme romain (Ph. Pettit), et la possibilité d'une nouvelle étape dans la construction européenne.